« LES SUPERBES ET LES HUMBLES » ENTRE LA CHARITÉ ET LE CRÉDIT POPULAIRE

LE MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS (1777-1918)

PAR

OLIVIER PIFFAULT

licencié ès lettres

INTRODUCTION

Alors que l'institution des monts-de-piété était depuis longtemps développée dans d'autres régions d'Europe, c'est seulement en 1777 que Louis XVI établit, à Paris, le premier mont-de-piété français. Celui-ci rencontre un succès immédiat et triple presque ses activités en douze ans. Malgré une courte interruption en 1794, l'établissement se maintient et prospère pendant tout le XIX° siècle. Il traverse les révolutions et tous les changements politiques. Il s'étend dans Paris. Mais il subsiste toujours des controverses sur sa nature réelle et son objectif idéal : est-il une banque désintéressée, un établissement de charité, une usine d'usure ? Est-il un exploiteur ou un soutien de la misère ? Pour répondre à ces questions, l'institution s'efforce de se réformer pendant les trente dernières années du XIX° siècle, mais elle doit attendre 1918 pour connaître sa mue : le Mont-de-Piété devient alors Caisse de crédit municipal.

SOURCES

Le Crédit municipal de Paris conserve toutes les archives du Mont-de-Piété depuis sa fondation. Les archives de l'Assistance publique de Paris contiennent les registres des délibérations du bureau de l'Hôpital général puis de la Commission administrative des hospices civils, qui permettent de porter un regard croisé sur le Mont-de-Piété. Ce fonds a été pourvu dès l'origine d'une cotation en deux séries : celle des registres des délibérations des conseils d'administration et de surveillance du Mont-de-Piété et celle des édits et arrêts, qui rassemble toutes les pièces non

reliées. Ces deux séries constituent la source principale à tous égards. La quasitotalité des pièces comptables, en revanche, ont été systématiquement détruites depuis la première année de fonctionnement. Les archives renseignent donc prioritairement sur l'institution et son administration interne.

PREMIÈRE PARTIE

LES PREMIERS MONTS-DE-PIÉTÉ (1777-1804): LES TENTATIVES ET LES TENTATIONS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL, DE LA VILLE ET DES CAPITALISTES POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER

L'ÈRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE : NOURRIR LES HÔPITAUX ET LE CRÉDIT COMBATTRE L'USURE

Aux origines du Mont-de-Piété. – L'idée du mont-de-piété et du prêt sur gages sans intérêt traverse toute la fin du Moyen Age, sans aboutir cependant à aucune réalisation solide, faute d'assises financières suffisantes pour s'opposer à la concurrence des prêteurs traditionnels. Les franciscains jouent un rôle décisif dans la naissance du mont-de-piété. Barnabé de Terni crée le premier établissement durable en 1462, à Pérouse. Malgré les polémiques, le soutien des religieux permet de développer l'institution du crédit aux pauvres. Au XVI' siècle, Léon X puis le concile de Trente autorisent les monts-de-piété. Aux Pays-Bas, les archiducs généralisent le système en étouffant les controverses qu'il soulève.

La monarchie française s'intéresse dès 1614 au sujet. Mais les efforts de Marie de Médicis, de Richelieu, de Colbert se heurtent à l'hostilité permanente de la Sorbonne, des parlements et des financiers. Seule la brève réussite de Théophraste Renaudot en 1637-1644 fait exception. Au XVIII^e siècle, le lieutenant général de police La Reynie est encore violemment hostile.

Necker ou l'Hôpital général? – La fondation du Mont-de-Piété est généralement attribuée à Necker, son objectif aurait été de réduire le taux du crédit afin de concurrencer l'usure, cause de nombreuses faillites, donc de faire prospérer l'économie en purifiant le crédit. Depuis 1750, l'Hôpital général multiplie les projets pour assurer son propre financement. Les administrateurs du bureau d'administration ont notamment le soutien des lieutenants généraux de police Sartine puis Lenoir. En 1776, quand Necker décide des mesures de réforme des institutions de charité, livres et plans sont prêts. Louis XVI est convaincu et les promoteurs du projet, Basly, Henry, Josson et Vieillard, sont nommés administrateurs du Mont-de-Piété, sous la direction de Lenoir. Le Mont-de-Piété de Paris est leur idée et leur invention

La fondation. – Le Mont-de-Piété est fondé le 9 décembre 1777. L'Hôpital général nomme quatre administrateurs le 20 et avance les premiers fonds. Framboisier de Beaunay est nommé directeur général le 22. Le premier prêt officieux

date du 24 décembre. Seuls cinq employés sont d'abord engagés, puis ils sont trente en février.

Le choix des locaux se porte sur deux maisons, appartenant l'une au marquis de La Grange et l'autre, rue des Blancs-Manteaux, au procureur Joly de Fleury. Prises en location, elles sont reconstruites en 1778 par Payen, architecte de l'Hôpital général. Les lieux se révélant trop exigus, de nombreux projets sont ensuite élaborés, portant sur le quartier des Halles et celui du Palais-Royal, et un déménagement sera régulièrement envisagé jusqu'en 1789. A défaut de réalisation de ces plans d'envergure, les maisons de La Grange et Joly de Fleury seront rachetées en août 1778 et deux autres maisons voisines seront louées.

L'ouverture officielle a lieu le 9 février 1778. Les prêts ont déjà commencé pour une minorité fortunée, sur accord du directeur. Les magasins sont plusieurs fois réorganisés, le service partagé en quatre divisions. Des commissionnaires sont agréés sur proposition de Lenoir. En avril, le Mont-de-Piété loue une partie de la maison Deschamps de Courgy, rue de Paradis. La construction d'une façade de prestige, sur l'actuelle rue des Francs-Bourgeois, est confiée à Payen puis à Viel. Les premières difficultés financières se font sentir dès le mois de mars : les fonds ne suffisent pas au succès toujours croissant de l'établissement.

Le temps des six administrateurs. – La crise financière qui s'abat sur le Mont-de-Piété en mars atteint son point culminant le 13 juillet, jour où les fonds disponibles ne permettent plus d'assurer les prêts jusqu'à la fin du mois. Les administrateurs et le directeur Lenoir ont engagé dans l'affaire deux millions de livres de leur bourse. Malgré l'opposition de Necker, le 7 août 1778, le roi accorde des lettres patentes autorisant un emprunt sur hypothèque des revenus de l'Hôpital général. La crise passe. Les administrateurs deviennent six. L'expansion du Mont-de-Piété s'accélère, la réforme du crédit permet toutes les audaces : filiales à Versailles, à Saint-Germain-en-Laye, à Saint-Denis ; projets de prêts sur meubles lourds, sur voitures et calèches...

La course à la croissance. – De 1778 à 1789, la croissance des opérations est continue. En octobre 1788, plus de deux millions de livres sont prêtés, contre neuf cent mille environ l'année précédente. Mais une décrue de la demande se manifeste en juillet 1789; pour la première fois, le mois de juillet ne connaît pas un sursaut d'activité. En dix ans, le volume des prêts a doublé, les emprunts effectués par le Mont-de-Piété pour se procurer des fonds sont restés stables. Le personnel a été multiplié par sept, les bureaux de clientèle sont maintenant organisés en huit divisions et une trentaine de commissionnaires.

CHAPITRE II

LE FONCTIONNEMENT DU MONT-DE-PIÉTÉ AVANT 1789

La clientèle. – A défaut des pièces comptables détruites, les décharges pour pertes de reconnaissance ou pour malversations diverses permettent de décrire la clientèle et les engagements. Le public peut se répartir en un tiers de bourgeois, marchands aisés, un gros tiers d'artisans, compagnons et ouvriers, un petit tiers de nobles, parlementaires, financiers et artistes divers. Ces clients extrêmement divers sont mêlés physiquement à l'occasion du prêt, malgré les réclamations (du moins leur promet-on le secret et l'anonymat des opérations).

Le public est aussi soumis à des régimes strictement identiques. Mais les commissaires sont des intermédiaires coûteux et peu sûrs. Les garants des décharges, en revanche, sont généralement des familiers, des voisins, des maîtres. Le trafic reste ici limité.

La clientèle déclarée provient essentiellement des quartiers proches : les Halles et Saint-Eustache, Saint-Nicolas-des-Champs et le Temple, Saint-Roch. La rive gauche est très peu représentée, la Cité quasi absente. Les quartiers populaires du faubourg Saint-Antoine et de l'est de Paris sont également peu mentionnés. Les exemples de provinciaux et d'étrangers de passage sont rares mais non exceptionnels

La principale saison d'activité est l'automne et l'hiver, avec des pointes en octobre, une période de hausse jusqu'en décembre, une nouvelle pointe à Pâques, un creux ensuite. Un léger sursaut apparaît invariablement en juillet, sauf en 1789.

La majorité des prêts se situent entre cinquante et cinq cents livres. Les prêts de misère sont plus nombreux au début de l'hiver. Les prêts sur grosses valeurs sont du printemps. Le minimum est de trois livres, le maximum relevé est de cent mille livres.

La masse des gages est faite de vêtements ; suivent un tiers de montres et de bijoux et un cinquième de marchandises. Tout peut être engagé à condition d'être transportable et non périssable. Il faut souligner qu'un vêtement, s'il est beau, rapporte plus qu'un mauvais bijou de cuivre.

Le personnel. – Le personnel passe d'une trentaine d'employés à trois cents au moins. Les deux tiers reçoivent une rémunération fixe relativement homogène et des gratifications importantes ; les autres sont des gagistes soumis à un régime très dur. Les fondateurs sont placés par l'Hôpital général et par le directeur. Ils viennent de Normandie, de Lyons-la-Forêt. Dès février ils sont dilués dans la masse des Parisiens. Les principales autres régions d'origine sont la Bourgogne du Nord, la proche Champagne et la Picardie. On compte aussi cinq étrangers. Toutes les provinces sont représentées sauf celles de l'Ouest et du Val de Loire. L'âge est élevé, la plupart du temps entre vingt-cinq et trente-cinq ans.

Dangers et contestation du prêt sur nantissement. – Les affaires de malversation sont nombreuses et variées. Un trafic interne ne peut se maintenir sans complicités plus de quatre mois. Les contrôles s'appuient sur une riche collection de règlements. La fraude est surtout le fait du commissionnaire, qui détourne les prêts. La fraude à la valeur-matière (le cuivre passé pour de l'or) est fréquente et coûte cher aux huissiers-commissaires-priseurs. Un débat larvé puis passionné après 1788 se développe sur la nature des opérations et la moralité de l'institution. Le Mont-de-Piété vole-t-il les pauvres ?

CHAPITRE III

LA MORT DU PREMIER MONT-DE-PIÉTÉ

La première crise financière. – 1789 est l'année du retournement où s'amorce une décrue régulière du volume des sommes prêtées, à partir de l'automne, puis du nombre d'articles. Un mouvement de panique rend l'argent rare, et l'été 1789 est plus troublé par les menaces de faillite que par les événements politiques.

La tutelle politique de la mairie de Paris. - Les représentants de la monarchie sont expulsés et la mairie de Paris prend l'administration en mains. Elle surveille

de près les opérations et impose de nouvelles contraintes. Une redevance financière est versée au quartier.

Conflits et faillite. – Le débat s'ouvre d'abord lentement, puis violemment, dans l'établissement lui-même. Un parti indépendantiste, gestionnaire, groupé autour de la direction, s'oppose à la masse du personnel, patriote puis révolutionnaire, qui souhaite développer le crédit en faveur des pauvres et diminuer les frais des prêts les plus modiques. Ce dernier parti l'emporte grâce à la Commune. Mais des réformes législatives, taxant le Mont-de-Piété, libérant la concurrence et supprimant les délais de prescription, élèvent les frais et favorisent la fraude et les rivaux. L'activité s'affaisse lentement : après l'anémie et le manque persistant de crédit, c'est l'inflation qui porte le coup de grâce. Les assignats acculent le Mont-de-Piété à la fermeture en 1794.

CHAPITRE IV

L'ÉCHEC DE LA RENAISSANCE CAPITALISTE

La réouverture : politique et intérêts financiers. – En l'an V, le Directoire rouvre le Mont-de-Piété. Cette décision, politique et administrative, fait suite à une bataille législative entre les Hôpitaux, la Commune, le gouvernement. L'enjeu en est la responsabilité de la dette de l'ancien Mont-de-Piété et la propriété des bâtiments. Les buts sont la baisse des taux d'intérêts et la lutte contre l'usure, donc contre l'inflation. L'entreprise est confiée à deux survivants, Beaufils et Henry, mais dominée par les capitalistes habituels du pouvoir : Récamier, Fulchiron, Doyen. Le Mont-de-Piété devient une machine à faire du profit.

La persistance des désordres financiers. – L'échec de l'entreprise est très vite patent, malgré le robuste soutien de la police. Les anciens commissionnaires et les anciens huissiers-commissaires-priseurs se sont maintenus sans difficulté. La survie est délicate, les taux baissent difficilement et le revenu produit en dix ans est de moins d'un million de francs pour les actionnaires, malgré des mesures très favorables au profit et des taux élevés. Dès 1798, des projets de refonte se font jour, animés par Regnault. Le Consulat permet de les exécuter.

DEUXIÈME PARTIE LE MONT-DE-PIÉTÉ DE NAPOLÉON I**

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME DE L'AN XII

Stabilité financière. – La réforme napoléonienne apporte la sécurité financière en rétablissant le monopole du prêt sur gages, qui fait affluer de nouveau la clientèle. L'approvisionnement en fonds est assuré par des dépôts obligatoires, tels que celui de la Comédie-Française en 1812.

Un cadre administratif préfectoral. – L'établissement est restauré dans les principes, les cadres et les bâtiments de 1777. Mais à la toute-puissance du lieutenant général se substitue la tutelle lourde et permanente du préfet de la Seine. Seuls, lui et le ministre de l'Intérieur dirigent de fait le Mont-de-Piété.

Un nouveau succès pour un nouveau Mont-de-Piété. – Le succès d'abord retrouvé grâce au monopole s'accentue ensuite de lui-même. Les fonds prêtés dépassent les niveaux de 1788. La succursale est déplacée de la rue Vivienne sur la rive gauche, mais les lenteurs administratives interrompent l'exécution du projet. La fin de l'Empire coïncide avec une grave crise de l'activité.

CHAPITRE II

LA RESTAURATION: AMBIGUÏTÉS DE LA STABILITÉ

Personnels et directeurs : la relève des générations. – La Restauration maintient le cadre législatif précédent. Cette continuité s'oppose au bouleversement du personnel, notamment par le départ, jugé opportun, des anciens dirigeants. Le nouveau directeur. Baron, est un homme du préfet.

Les mystères des finances du Mont-de-Piété. – Les règnes de Louis XVIII et de Charles X correspondent à une stagnation des résultats, alors que la ville de Paris connaît un développement considérable. Rien n'est fait pour soutenir l'essor du Mont-de-Piété, dont les fonds sont accaparés par le préfet. La « Caisse Baron » finance secrètement les travaux d'urbanisme de la capitale et peut-être d'autres activités annexes. Les comptes sont systématiquement truqués, le directeur contrôle seul la caisse.

CHAPITRE III

L'ASSAINISSEMENT DES ANNÉES 1830-1850

La crise de 1830. – La révolution de 1830 est annoncée par la crise financière qui secoue les prêts du Mont-de-Piété. Le nouveau pouvoir ne tarde pas à épurer l'administration dirigeante. C'est la fin des financements occultes de la Ville. Le personnel ne bouge pas. La révolution entraîne peu de pertes.

Scandale au Mont-de-Piété. – La révolution, sous l'impulsion d'Odilon Barrot, entraîne un examen des comptes qui dévoile les détournements au profit personnel du directeur. Celui-ci s'enfuit dans le Var, puis meurt sans avoir remboursé sa dette, grâce à la complicité de son successeur Péligot et à la volonté de l'administration d'étouffer l'affaire. Celle-ci coûte officiellement cent quarante-trois mille francs au Mont-de-Piété sur au moins trois cent soixante-quatre mille francs détournés. L'affaire apparaît aussi comme un règlement de comptes entre les hommes des Bourbons et leurs successeurs.

Reprise financière. – La monarchie de Juillet se caractérise par la reprise de la croissance des opérations. Les crises économiques et politiques des années 1830 à 1834 gênent d'abord l'activité, mais de 1838 à 1847 les prêts connaissent une progression de cinquante pour cent. La politique de croissance est volontaire, traduite par l'ouverture des premiers bureaux auxiliaires par Jules Delaroche. Ces nouveaux bureaux provoquent une croissance de trente pour cent de l'activité.

La haine des pauvres. – Delaroche rouvre violemment le débat moral et pourchasse les commissionnaires. Il tente de leur faire fermer boutique pour s'assurer le monopole réel du prêt. De nombreux projets de loi sont élaborés mais échouent. Le prétexte invoqué est le surcroît d'intérêts perçu par les commissionnaires; en fait le Mont-de-Piété lui-même ne s'efforce nullement d'abaisser les taux et continue de dégager des bénéfices en faveur des Hospices civils. Les petits prêts restent proportionnellement plus chers que les autres, pour les clients comme pour le Mont-de-Piété.

CHAPITRE IV

LE RÊVE DE 1848

La grande utopie. – La révolution de 1848 est précédée par une grave crise économique. Les ressources des Parisiens diminuant, les plus pauvres disparaissent et les couches bourgeoises empruntent plus. Il faut établir un maximum des prêts et contrôler les dégagements. La Seconde République bouleverse ensuite le Mont-de-Piété. Périer, nouveau directeur, réalise de profondes réformes, dans le sens d'une plus grande justice sociale. Il favorise les commissionnaires pour augmenter l'accès aux prêts et diminuer les frais dus au Mont-de-Piété. Assurer les commissionnaires de leur fortune doit permettre d'alléger l'exploitation de leurs clients.

Des hommes remarquables. – Les anciens dirigeants sont révoqués en bloc. Les nobles disparaissent des postes de responsabilité. Les nouveaux administrateurs sont presque tous des bourgeois ou des commerçants déjà en relations avec les activités financières. Souvent conseillers municipaux, anciens administrateurs du Mont-de-Piété, ils défendent une autre conception de son rôle.

La réaction du printemps et la liquidation de l'expérience. – Le nouveau gouvernement s'oppose à ces idées. Senard, procureur de Rouen, est à l'origine de nombreux projets de réforme du Mont-de-Piété. Président de l'Assemblée puis ministre, il révoque les dirigeants et annule toutes les réformes. Il tente encore de supprimer les commissionnaires, mais en vain.

TROISIÈME PARTIE

LA RÉFORME DE NAPOLÉON III ET LA FORME DÉFINITIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

CHAPITRE PREMIER

LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

La tutelle des préfets. – Le Mont-de-Piété reçoit son organisation définitive des lois de 1851 et du décret de 1852. Le conseil d'administration devient conseil de surveillance et perd presque toutes ses prérogatives. Le directeur est seul à

détenir le pouvoir ; mais il n'est plus que le représentant des préfets de la Seine, et le Mont-de-Piété redevient une source de finances au profit de la préfecture.

Le rôle de la municipalité. – La représentation du conseil municipal est assurée au conseil de surveillance. Bien que sans pouvoirs réels, les représentants s'opposent fréquenment aux actions et aux orientations de la direction. Ils combattent les dépenses administratives. Ils cherchent à protéger le public contre la hausse du prix du crédit et dénoncent les frais de la lutte contre les commissionnaires.

L'élimination des commissionnaires. – Des primes supérieures sont attribuées aux commissaires qui débusquent les fraudes des commissionnaires. Des projets de suppression sont votés, mais non appliqués. Tous les maux sont attribués à ces exploiteurs du peuple. Mais leur clientèle continue de représenter environ quarante pour cent des emprunteurs.

CHAPITRE II

LA CROISSANCE CONTRÔLÉE (1855-1870)

L'expansion géographique. – L'expansion est réalisée à grandes étapes par l'ouverture de vingt-deux nouveaux bureaux auxiliaires et d'une deuxième succursale. Une annexe est également créée pour le service des matelas et vêtements pauvres. La géographie des implantations reslète pour l'essentiel celle des commissionnaires : quartiers du centre et de l'ouest de Paris, très peu d'agences dans les nouveaux quartiers de l'est et du nord. Le Mont-de-Piété cherche à étouffer les commissionnaires plus qu'à conquérir des territoires nouveaux.

Développement des nantissements. – Les prêts sont multipliés par deux en seize ans. Cette progression considérable n'est pas constante, mais marquée par des années de crise : l'activité dépend de la prospérité économique. Les crises touchent d'abord les plus démunis, qui n'ont alors plus même les moyens d'emprunter.

CHAPITRE III

LA CONTINUITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

La guerre de 1870. – La guerre de 1870 est une catastrophe pour le Montde-Piété. Dès le mois d'août le crédit est défaillant, les prêts sévèrement limités, les ventes annulées: à la faillite politique répond la faillite financière. Trois dégagements gratuits de petits nantissements utiles sont payés par le gouvernement, pour un total de sept cent mille francs. Le Trésor prête trois millions. Ainsi la survie est assurée et toutes les pertes garanties. C'est l'âge d'or de la charité et de l'intervention sociale et politique.

Sous le contrôle de la mairie. – La mairie de Paris reconstituée par Jules Ferry reprend le pouvoir au Mont-de-Piété après le Quatre Septembre. Les préfets sont évincés avec tous les anciens administrateurs le 22 décembre. Le nouveau directeur, André Cochut, et les nouveaux membres du conseil sont tous républicains, bourgeois ou artisans. Ils soutiennent la politique sociale et incitent les plus riches à payer des dégagements gratuits.

La Commune et les réformes marquées. — Les communards considèrent le Mont-de-Piété comme un exploiteur de la misère publique. Ils décident de le fermer, puis le rouvrent en le confiant à de nouveaux administrateurs. Il est décidé de supprimer les droits, de rendre le prêt presque gratuit. De nombreux dégagements gratuits sont opérés. Le directeur Cochut se rend plusieurs fois par semaine à Versailles pour tenter de faire confirmer ces décisions et d'obtenir des garanties du Trésor. Thiers refuse toute concession et le Mont-de-Piété perd cent quatre-vingthuit mille francs. Son activité, certes faible, reste cependant supérieure à celle d'avant 1856. Elle souffre surtout de la fermeture des bureaux auxiliaires et de vols auprès de la succursale Servan. La fin des combats amène la reprise.

Une nouvelle cible: les valeurs mobilières. – La Troisième République est l'ère de l'expansion retrouvée. En 1891, le gain sur les prêts s'élève à 25 % en valeur; pourtant leur quantité baisse. Les bénéfices financent l'achat de maisons dans les rues des Blancs-Manteaux et des Francs-Bourgeois, des bureaux auxiliaires et des succursales. L'investissement immobilier et la fixation des bureaux sont le signe de la richesse et de la puissance du Mont-de-Piété; ce sont pourtant des erreurs financières qui engloutissent les bénéfices et maintiennent les taux à des niveaux trop élevés. La clientèle est plus honorable mais baisse en quantité. L'établissement choisit mal l'emplacement de ses bureaux et est submergé par ses coûts administratifs. Le seuil du prêt rapportant de l'argent, qui était de dix francs en 1830, passe à seize francs en 1885 et à quarante en 1913 : la rentabilité diminue. Le service des valeurs mobilières, lancé en 1891, rapporte bientôt quelque onze millions de prêts supplémentaires, mais il plafonne, puis décline après 1900. La bourse se révèle décevante. L'essoufflement est général.

CHAPITRE IV

VERS LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL

Réformes de guerre. – La guerre de 1914 surprend un Mont-de-Piété vieillissant, frappé d'un déclin financier prononcé. Les projets de réforme sont entravés par le conseil municipal de Paris. La guerre impose de nouveau un maximum, l'arrêt des ventes. L'État intervient pour assurer les fonds. Un projet de déménagement est rejeté. Les affaires reprennent après la bataille de la Marne : le maximum est levé grâce à un prêt de quinze millions de la Banque de France. Les ventes ne se relèvent cependant qu'après la fin de la guerre. Une loi est votée qui libère les prêts sur valeurs mobilières, puis les prêts sont ouverts aux fonctionnaires : de nouveaux publics sont ainsi attirés.

Épilogue. – La fin de la guerre est houleuse : les gages précieux sont transférés à Toulouse en juin 1918 et ne reviennent qu'en décembre. Le Mont-de-Piété disparaît dans la réforme des crédits municipaux, devenant autonome, en tant que banque de dépôt liée au Trésor, le 24 octobre 1918. L'Assistance publique est définitivement supprimée le 31 mars 1919 et le trafic de reconnaissances interdit le 16 octobre suivant. Indépendant, tourné vers de nouveaux horizons, le Crédit municipal de Paris a remplacé le Mont-de-Piété.

CONCLUSION

Le Mont-de-Piété, concu comme un établissement de charité, est fondé pour procurer des revenus aux hôpitaux et étouffer l'usure. Création de l'Hôpital général et du lieutenant général de police, il devient une véritable institution de crédit populaire et universel avant la Révolution. Cependant ses bases sont faibles : il ne repose que sur le seul crédit public et sur le renouvellement de sa clientèle. Le soutien politique et les avantages du monopole ou des exemptions lui sont indispensables. La Révolution détruit l'édifice en supprimant ces privilèges mais la crise économique et les dissensions internes préparaient déjà sa ruine. Le Directoire, par souci politique, le rétablit. Napoléon le réorganise pour assainir le crédit au moven du monopole. Mais les gouvernants peuvent faire autant au détriment du Mont-de-Piété qu'en sa fayeur : il sert ensuite à alimenter des caisses occultes et des financements secrets ; le directeur détourne des fonds. Le XIX siècle voit ensuite l'affrontement de deux conceptions du Mont-de-Piété : les gestionnaires du monopole politique s'opposent aux « populaires » qui cherchent maladroitement à réduire les taux pour la clientèle pauvre. Le Mont-de-Piété, attardé dans des ambitions archaïques, gaspille ses ressources et perd son public. A la fin de la Première Guerre mondiale, il ne vit plus que de subventions. Sa transformation en caisse de crédit municipal le tourne définitivement du côté de la banque.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Recueil des lois et décrets réglementant l'administration et le fonctionnement du Mont-de-Piété de Paris (1777-1919).

ILLUSTRATIONS

Plans et vues : locaux du public, façades, magasins, succursales. – Exemples de pages des registres de délibérations.